

Compte-rendu du CHSCT-M du 15 octobre 2015

S'est tenu le 15 octobre 2015, le CHSCT ministériel présidé par une nouvelle représentante du ministre, Anne Perret.

Étaient présents à ce CHSCT-M : pour la FSU : Didier HERBERT, secrétaire du CHSCT-M, Antonio Dos Santos, Marc Versepuech et Jacques Tuzolet. FO, L'UNSA et la CFDT étaient présents.

Ordre du jour

1) Approbation du PV de la séance plénière du 17 juillet 2015 :

Le PV a été approuvé sans demande de modification.

2) Point sur les suites de l'action de prévention des TMS en abattoirs :

Pierre Clavel (ISST) a présenté le programme de la journée du 07 décembre 2015 consacrée au geste professionnel. Cette journée sera organisée autour de 3 axes.

Premier axe : plan d'action pour la période 2016-2018 avec un focus sur ce qui a déjà été fait depuis la journée de juin 2012 consacrée aux TMS. Ensuite, intervention de Serge Volkoff, statisticien et ergonomiste qui présentera son approche du geste professionnel.

Second axe : créer un accompagnement à la conception des projets lors de modifications des postes d'inspection en abattoir. Cet outil fournira à l'ensemble des intervenants (direction, CHSCT local) une méthode permettant de peser dès la conception d'un projet de modification des postes de travail des agents en abattoir.

Troisième axe : temps d'échange sur le thème « discutons du travail, en quoi c'est une ressource pour la prévention ».

Pour la FSU : Nous apprécions la qualité du travail de recherche réalisé par Amandine Gautier, (doctorante à science politique à l'université Lumière Lyon-2) sur les T.M.S. à la demande du CHSCT-M. La FSU admet aussi que si les contraintes biomécaniques sont à l'origine des TMS, les conditions de travail, en général, peuvent accentuer l'apparition des TMS. Le problème est la lecture différente qui nous est faite de la notion de geste professionnel en CHSCT-M et dans les directions départementales. En CHSCT-M, le geste professionnel est présenté comme une problématique globale des conditions de travail et dans les directions, le geste professionnel est défini comme une optimisation du geste, ce qui est très différent. De plus, l'expression « geste professionnel » est un concept flou. En effet, les chercheurs sont en désaccord sur les notions de geste, de mouvement etc. Pour certains, le « geste » est valorisant (porteur de valeur, de connaissance, de savoir-faire etc) par rapport au « mouvement » (contractions décontractions imposées par le rythme de la chaîne) et pour d'autres le « mouvement » est porteur de sens et d'efficacité. En outre, un concept qui peut s'appliquer indifféremment au professeur devant ses élèves et aux agents des services d'inspection est nécessairement vague. En conclusion, la FSU demande la continuation du travail engagé avec Amandine Gautier et l'application de l'article L4121-2 point 4 du code du travail qui stipule « adapter le travail à l'homme notamment en ce qui concerne les postes de travail... ». Ces deux éléments permettront de lutter efficacement contre les TMS.*



Ministère



5) Point d'étape sur la prévention des T.T.O. :

Des tableaux ont été présentés sur l'état d'avancement de la prise en compte des RPS dans les EPL, les DRAAF, les directions générales et l'enseignement supérieur. Il en ressort des situations disparates avec des retards dans l'enseignement supérieur et les EPL. L'ensemble des formations des chefs de services a été effectuée.

Pour la FSU : la note de service du 29 juillet 2015 (diagnostics et plans d'action avant fin 2015) ne sera pas respectée. L'administration n'a pu nous fournir le nombre de directeurs formés aux problématiques RPS (formation obligatoire pour les directeurs).

Pourtant l'administration nous avait bien assurée précédemment que les chefs de services seraient rappelés à l'ordre s'ils ne participaient pas à cette formation et la FSU constate que ce ne sera pas fait... En outre, nous avons fait remarquer que pour la Réunion, les chiffres sont absents ou incomplets sur les diagnostics et plans d'action alors que des dysfonctionnements importants sont connus (suicide d'un membre du CHCTREA). Il nous a été répondu que cette situation résultait d'un manque d'offre de formation !

La FSU réitère - et obtient enfin -, la demande de réalisation d'un recensement au sujet des tentatives et suicides des agents du MAAF.

4) Groupe de travail du CHSCT-M sur les agressions :

Des chiffres sur les agressions des agents du MAAF ont été présentés pour 2014 et 2015 (jusqu'au 01/10/15). Les agressions se situent principalement en DD(CS)PP et DDT(M) et la Bretagne est principalement impactée. Suite au groupe de travail sur les agressions, la fiche de suivi des agressions doit être améliorée.

Pour la FSU : Nous avons fait état des situations de contrôle de plus en plus difficiles actuellement en agriculture du fait de la conjoncture dégradée. Nous avons transmis à la présidente quelques articles de presse (en pièces jointes) relatant des situations de contrôle violentes et des positionnements des organisations syndicales agricoles clairement « anti-contrôle ». La FSU en appellera au droit de retrait.

5) Point d'information sur la fiche action 2.6 du PNP : «mener une étude d'exposition des agents de contrôle en collaboration avec le CNAM/IHIE d'Angers (risque phyto):

Pierre Clavel (ISST) a présenté les termes de l'étude qui se déroulera de juin 2016 à juin 2017. Cette étude d'un coût de 50 000 euros n'est pour l'instant pas financée. Du fait de la difficulté à répertorier l'exposition réelle sur tous les produits chimiques pour chaque agent, un échantillon de 40 contrôleurs, sur 5 à 6 régions, va utiliser un outil en ligne et des analyses seront réalisées sur leurs cheveux. Les résultats d'analyse seront comparés à un groupe témoin de 40 autres personnes.

6) Point sur les connections à la rubrique «santé et sécurité au travail» de l'intranet :

Pierre Clavel fait un point sur cette rubrique qui a été créée en 2010 et réorganisée en 2014. Il ajoute que les agents MAAF accèdent directement et qu'il faut un identifiant pour l'enseignement agricole. Les connections les plus fréquentes concernent les TMS et la canicule.

7) Projet de note service sur les crédits CHSCTM 2016 :

Grégoire Jourdan (adjoint SDDPRS) nous informe de la parution prochaine de la note de service sur les crédits distribués par le CHSCT-M dont le niveau n'est pas fixé à ce jour. Jacques Clément ajoute que le niveau des crédits sera du niveau de 2015 mais avec possible réajustement à la baisse du fait du dé-croisement d'agents.

Pour la FSU : le niveau des crédits doit être au moins égal à celui de l'année 2015. Nous avons aussi demandé s'il existait une mesure de l'efficacité des crédits accordés. Enfin, nous avons fait remarquer que les diagnostics RPS n'étaient plus dans le projet de note de service.

07 QUESTIONS DIVERSES .

Questions de la FSU :

Où en est «le guide sécurité dans les exploitations agricoles» :

Marc Joumier (DGER) a précisé que le guide finalisé en avril 2014 est inexploitable en l'état (sous format Excel). Il a ajouté que le guide doit être amélioré par l'utilisation d'une web application mais le financement n'est pas prioritaire mais le projet n'est pas abandonné.

Point sur le guide handicap :

Grégoire Jourdan a indiqué que le guide n'est pas oublié et qu'il devrait sortir début 2016. Il ajoute que ce guide doit être remodelé pour le rendre plus communicable.

La FSU demande - et obtient -, que les membres du CHSCT-M soient associés au groupe handicap.

Demande de précision sur le marché public des EPI :

La DGAL a contracté un marché public pour les EPI avec la société BOBET, afin d'équiper les agents en poste en abattoir.

Frédéric Stainer (DGAL) a précisé qu'il est possible de se fournir hors du marché public à la condition d'obtenir une recommandation d'un ISST.

La FSU a fait part de l'inquiétude des agents concernant les EPI non disponibles dans le marché public ou bien les EPI disponibles mais ne correspondant pas aux souhaits des agents. La FSU recommande de faire remonter rapidement à F. Stainer et au référent abattoir (RNA : Cécile Dupuy) la liste des EPI pouvant poser problème.

Difficultés rencontrées dans l'enseignement agricole pour la mise en place des décharges syndicales des membres de CHSCT REA dans certaines régions (des heures supplémentaires sont imposées) :

Marc Joumier a répondu que pour cette année des heures supplémentaires peuvent être proposées mais que la situation sera régularisée pour la prochaine rentrée. Marc Joumier affirme que l'administration est incapable cette année de répondre à toutes les propositions de décharge horaire mais que néanmoins les DRAAF où des difficultés ont été dénoncées par notre organisation syndicale, seront contactées.

La FSU s'étonne qu'une note de service ne puisse pas être appliquée. Elle rappelle, en outre, que des agents de CFA-CFPPA, sont parfois membres des CHSCT et sont exclus de ce dispositif. La DGER reste sur ses positions et renvoie à la responsabilité des EPL qui sont les employeurs de ces derniers. La FSU rappelle que cette prise en charge est lourde pour les EPL.

Face à ce déni, au retour du déjeuner, une délégation des collègues non-titulaires (dans le cadre de la «journée FSU» à propos de la précarité) conduite par Frédéric Chassagnette, a fait interruption dans la salle pour témoigner de leur engagement dans les CHSCT régionaux. Frédéric a rappelé que ce refus n'est pas recevable puisque ce sont des CHSCT régionaux et non locaux. Aussi, le directeur d'une DRAAF étant le représentant du ministre en région, tous les membres des CHSCT REA doivent pouvoir bénéficier d'un temps syndical de la part de l'Etat.

La situation des agents non enseignants (ATLS, TFR ...) est dénoncée. La mise en place de ce temps syndical s'avère être bien difficile pour ces agents de l'Etat.

Face aux demandes de réponses des membres FSU de ce comité, la présidente se dit incapable de répondre dans l'immédiat.

POINT SUR LA MÉDECINE DE PRÉVENTION :

L'administration reconnaît la pénurie de médecins de prévention et nous informe d'un taux de couverture de 87% pour les DDI.

A la suite d'une question de la FSU au sujet de la visite médicale des agents en CFPPA, l'administration renvoie à nouveau à la responsabilité de l'EPL, employeur de ces agents, qui doit conventionner un médecin.

Prise en compte de l'impact de la réforme territoriale :

Jacques Clément (chef du SRH) fait un point sur la fusion des régions (passage de 22 à 13). Il assure que la concertation avec les OS est prise en compte à chaque étape, que le principe de «multi-sites» est acté et qu'aucune mobilité géographique ne sera imposée. Le maître mot doit être la concertation.

Devant ce tableau idyllique, la FSU a répliqué que cette réforme était source d'une grande désespérance et d'une forte démotivation des agents. La FSU a ajouté que dans trois ans les «multi-sites» seront certainement des «uni-sites» et que cette réforme est un rouleau compresseur qui ne s'arrêtera pas.

La FSU, en outre, évoque le problème de l'organisation des CHSCTREA dans les régions qui fusionnent.

Jacques Clément a répondu que c'est au DRAAF de décider, conjointement avec les organisations syndicales régionales, l'organisation jusqu'aux prochaines élections de 2018 (par exemple les CT et CHSCT pourront être séparés ou communs suivant les régions).

Prise en charge des frais de déplacements pour les agents siégeant en commission de réforme :

Il nous a été répondu que les frais de déplacement doivent être pris en charge par la structure de l'agent siégeant pour les OS. Charge à cette structure de se retourner vers la direction où se déroule la commission de réforme.

Question relative au droit d'alerte d'un membre du CHSCT REA de la région Midi-Pyrénées (question posée par FO) :

Jacques Clément a re-précisé les deux cas prévus par le décret du 28 mai 82 (article 5-6 et 5-7) pour l'exercice du droit d'alerte. Il a ajouté que si le directeur ne respecte pas le décret, un rappel du ministre sera fait au directeur.

Visite d'abattoir par les membres du CHSCT-M (demandé par la CFDT) :

Afin d'améliorer les connaissances des membres du CHSCT-M sur les problématiques spécifiques des agents en poste en abattoir, le principe d'une visite est retenu au cours du deuxième trimestre 2016. Compte-tenu de la difficulté à faire tenir sur une même journée une visite d'abattoir et un CHSCT-M, la présidente a proposé de découpler la visite de l'abattoir d'une réunion plénière du CHSCT-M.

* thèse en cours sur : «*La santé au travail des agents de l'État en abattoir. De l'émergence publique du problème à la mise en place d'une politique de prévention* » (depuis juillet 2012).

Vos représentants FSU au CHSCT-M : Didier Herbert (0629821965), Antonio Dos Santos (0160623300), Marc Versepuech (0629821965), Olivier Gautié (0561003070), Jacques Tuzolet (0687717945) et Olivier Jullin (0633837766).